



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 22 octobre 2018, a adopté le règlement suivant :

18-057 Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 13^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue Gratton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour. Il est disponible pour consultation, durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 26 octobre 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat